



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Santé - Création de SOS Médecins dans le Sud-Loire

Question orale n° 997

Texte de la question

M. Yannick Haury attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le territoire du pays de Retz en Loire-Atlantique. Dans le département, il n'existe que deux secteurs pris en charge et couverts par SOS Médecins : à Nantes et à Saint-Nazaire. Mais aucune couverture n'existe pour le Sud-Loire, alors que la population et les besoins doublent durant la période estivale. La présence de SOS Médecins sur le territoire du pays de Retz permettrait également de soulager les urgences de l'hôpital de Saint-Nazaire qui sont saturées. Aussi, il souhaite l'alerter sur ces disparités dans le territoire et sur les attentes de la population quant à la création d'un service de SOS Médecins dans le Sud-Loire.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Haury](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 997

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2020](#)

Question retirée le : 24 mars 2020 (Séance de QOSD annulée)